REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA DROME COMMUNE DE SAINT MICHEL SUR SAVASSE

Envoyé en préfecture le 12/04/2024 Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID: 026-212603195-20240409-D21_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 07-21/2024

<u>Date de convocation</u>: 5 avril 2024 <u>Date d'affichage</u>: 5 avril 2024

<u>Objet</u>: Demande de subvention auprès du Conseil Départemental (au titre de la dotation cantonale – voirie structurante) pour l'aménagement de la Rue du Chalon

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à 20 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

<u>Présents</u>: Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Frédéric BERNE - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Carole MOTTUEL - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD

Absents, excusés: Ghislaine BARTHELON - Virginie TARDY

<u>Procurations</u>: Ghislaine BARTHELON à Jérôme MALORON, Virginie TARDY à Séverine CAPOGNA

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les dispositifs de subvention mis en place par le Département pour l'année 2024-2025 au titre de la solidarité territoriale et l'aide aux communes,

Considérant que le projet d'aménagement de la Rue du Chalon, dont le coût prévisionnel s'élève au total à 73 027 € HT (hors travaux d'eau pluviales), est susceptible de bénéficier d'une aide du Conseil Départemental au titre du dispositif « voirie structurante ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50 % concernant le projet d'aménagement de la voirie communale appelée Rue du Chalon.

AUTORISE le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental.

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 11 avril 2024

Le Maire

Pierre COLOMB